

Règlement du concours : “Prix de l’environnement” - Rotary District 1690 Edition 2023-2024

Article 1 - Objet - Thème du concours

Ce concours a pour objet de valoriser et de récompenser des actions de clubs faisant référence au 7^{ème} axe stratégique du Rotary International, « Protection de l’Environnement ».

Le but de ce prix de l’environnement est de faire connaître les actions environnementales menées par les clubs Rotary, Rotaract et Interact du District. C’est également l’occasion de partager des initiatives rotariennes et d’encourager les membres du District 1690 à les développer à leur tour au sein d’autres clubs.

Article 2 - Participation

Le concours est ouvert aux clubs cotisants du District 1690 : Rotary, Rotaract et Interact pour les actions menées au cours de l’année 2023-2024.

Article 3 - Modalités de candidature

La candidature du club Rotary participant doit couvrir l’une des thématiques du 7^{ème} axe du Rotary. Cette dernière doit être présentée par le référent de l’action au sein du club et/ou par le référent environnement. Chaque club n’est autorisé à candidater que sur une seule action et ne peut pas candidater avec une action présentée l’an passé.

Domaines d’intervention possibles contenus dans le 7^e axe du Rotary International :

- Protection et restauration des ressources terrestres, côtières, marines et d'eau douce (végétalisation, reforestation, nettoyage, dépollution).
- Renforcement de la capacité des communautés à soutenir la gestion et la conservation des ressources naturelles (économie d’énergie, ou de ressources naturelles)
- Soutien aux pratiques en matière d’agriculture, de pêche et d’aquaculture durables
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Renforcement des écosystèmes et des communautés touchés par le changement climatique
- Soutien aux initiatives d’éducation qui encouragent les comportements respectueux de l’environnement
- Plaidoyer pour une consommation responsable afin de construire une économie qui utilise les ressources de manière plus efficace (sensibilisation)
- Traitement des questions de justice environnementale et de santé publique.

Article 4 - Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature complet doit être déposé avant le **15 mai 2024 à minuit (!)** auprès de la Commission environnement du District Rotary 1690 à l’adresse mail indiquée dans le dossier de candidature.

Article 5 - Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation, au nombre de quatre, sont les suivants :

- Impact environnemental
- Rayonnement de l'action
- Originalité
- Reproductibilité

Ces derniers seront évalués par le jury en vue d'établir un classement des différentes actions présentées dans le cadre du prix.

Article 6 - Format des candidatures

Fournir un support de présentation de l'action au choix :

- **un dossier au format A4 en .PDF, conforme au dossier de candidature présent en annexe et contenant 5 photos maximum.**
OU
- **une vidéo de présentation de l'action de 3 min maximum.**

Le club postulant peut réaliser une courte vidéo limitée à 3 minutes. Dans cette vidéo, il s'agira de présenter sa candidature et de répondre aux questions du formulaire de candidature. En nous envoyant votre candidature sous le format de vidéo, vous donnez votre autorisation de droit à l'image et acceptez que nous diffusions la vidéo sur les différents réseaux sociaux et autres médias rotariens et de nos partenaires locaux et nationaux.

Si une candidature ne respecte pas ce formalisme, elle ne pourra pas être prise en compte.

Article 7 - Composition du jury et vote

Le jury est composé des membres de la Commission environnement, d'un ou plusieurs membres du bureau du District pour l'année 2023-2024, du Gouverneur ainsi que du Gouverneur élu. Chacun des membres du jury détient une voix. Le gagnant est celui qui obtient la majorité relative des votes des membres du jury. En cas d'égalité dans les votes, il sera organisé un second vote pour départager les deux candidats.

Article 8 - Résultats et récompenses

Proclamation des résultats et remise des prix lors de la conférence de District, pour la première édition du concours **le 22 juin 2024 à Angoulême.**

Prix : Les meilleurs dossiers seront récompensés le jour de la Conférence de District. Les projets seront valorisés à travers une communication sur les réseaux sociaux et dans les médias rotariens et médias présents à la conférence de District.